

NATIONS
UNIES

EP

UN Environment (Ecosystems
Division)/ABC-WACAF/Bureau
meeting 1 CoP12 /5



Programme des Nations Unies
pour l'environnement

Distr.: Restreinte

29 juin 2019

Original: Français

Première réunion du Bureau de la douzième Conférence des Parties contractantes à la Convention de coopération pour la protection et le développement du milieu marin et côtier de la côte atlantique Ouest, Centre et de la région de l'Afrique australe.

Abidjan, Côte d'Ivoire, le 01 juillet 2019

Programme de Travail 2019-2020

A. Introduction.

La Convention sur la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique occidentale et centrale (Convention d'Abidjan) est entrée en vigueur en 1984. Reconnaisant l'unicité écologique du milieu marin et des zones côtières de la région, les menaces qui pèsent sur ce milieu et la nécessité d'agir, les pays de la région se sont réunis en 1981 et ont signé la convention et son protocole. Ils ont également adopté un plan d'action pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région. La Convention et son protocole portant coopération dans la lutte contre la pollution en cas de situation d'urgence ont été signés en 1981 et ont été ratifiés par 16 des 22 pays de la région. L'Afrique du Sud qui n'était pas partie à la Convention en 1981, a demandé à adhérer en 2000 et l'a ratifiée en 2002.

Le présent programme de travail 2017-2020 qui est en réalité le prolongement du précédent cycle de planification va donc poursuivre les efforts et consolider les acquis enregistrés dans la mise en œuvre des 5 composantes ci-dessus. En marquant la fin de la phase de revitalisation et le début d'une phase active, la mise en œuvre du programme de travail 2017-2020 se fait sur la base des scénarii. Malgré le non-paiement des cotisations au fonds d'affectation spéciale et grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers, le Secrétariat a pu sécuriser les ressources pour la mise en œuvre du programme.

La Convention d'Abidjan est aujourd'hui reconnue comme un acteur majeur et un partenaire privilégié en matière de gestion de la biodiversité marine et côtière sur toute la façade atlantique du continent africain. Outre les activités mises en œuvre et les partenariats noués, d'autres sont en cours de finalisation. La variété des partenariats noués appuie le Secrétariat de la Convention à réaliser son mandat et à atteindre les objectifs de son programme. Un ensemble de partenaires ont soutenu le Secrétariat en fournissant des fonds directement pour appuyer la mise en œuvre des activités.

B. Stratégie de mise en œuvre du Programme de travail de 2017-2020

Le Programme de travail de 2017-2020 est très similaire, voire identique à celui de 2015-2017. Par conséquent, aucune tentative n'a été faite ici pour réinventer la roue quant à la justification ou l'explication du contenu des programmes et bien entendu, la stratégie globale du programme de mise en œuvre. Aussi, les paragraphes suivants seront-ils une suite logique justifiant l'approche adoptée au cours de la mise en œuvre du Programme de travail précédent. Cependant, il est à noter que le Secrétariat va travailler d'arrache-pied pour s'assurer que l'engagement des Parties se traduise par le versement des contributions.

C. Les objectifs principaux du Programme de Travail de 2017-2020 :

Renforcer le rôle de la Convention en tant que plate-forme permettant de promouvoir les synergies et d'assurer la mise en œuvre coordonnée des initiatives régionales relatives à la protection du milieu marin et des zones côtières. De façon spécifique, il s'agit de :

- a) Faciliter l'utilisation de la Convention d'Abidjan comme plate-forme permettant d'accroître la collaboration et la mise en œuvre des programmes marins et côtiers de conservation des habitats des organisations et des partenariats régionaux, tels que l'Union Africaine, la CEDEAO, la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale -**CEEAC**-, Conseil des ministres africains sur l'eau, l'USAID à travers le Programme WABiCC, USAFRICOM, Fondation MAVA, GRID Arendal, WACA ReSIP, etc...;
- b) Contribuer à renforcer les capacités régionales en vue de la gestion intégrée du milieu marin et des zones côtières dans le cadre du Plan Stratégique de Bali pour l'Appui technologique et le renforcement des capacités et faciliter la coordination interrégionale et sud-sud ;
- c) Promouvoir la reconnaissance et l'intégration des dispositions de la Convention d'Abidjan dans la politique nationale; le cadre juridique, institutionnel et financier et les processus de développement nationaux, notamment les plans d'urgence, les objectifs de développement durable, les évaluations communes et les budgets de pays, en particulier dans les pays où les côtes et les océans ont une incidence considérable sur le développement économique et social ou servent de fondement majeur audit développement;
- d) Conseiller en permanence les Parties sur le développement des mécanismes institutionnels, juridiques et financiers qui sont nécessaires pour appuyer la mise en œuvre à long terme de la Convention d'Abidjan, tout en reconnaissant que de nombreux pays mettent en œuvre la Convention dans le cadre d'autres politiques, stratégies et programmes de développement durable ;

- e) Promouvoir et faciliter la gestion intégrée des zones côtières pour la sauvegarde des habitats côtiers et la lutte contre la dégradation physique de la côte, partiellement en établissant des liens entre la gestion du bassin hydrographique et des bassins versants et au moyen d'approches de gestion axées sur les écosystèmes, en particulier dans le contexte des relations entre les activités terrestres et le milieu marin.

D. Les principaux éléments du Programme de travail de 2019-2020

Le Programme de travail 2019-2020 est divisé en composantes. Celles-ci reposent sur les orientations du plan d'action WACAF.

- **Evaluations.** Cette composante met l'accent sur la connaissance des écosystèmes et des habitats. Trois pays, le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Ghana vont produire des Rapports sur l'Etat de l'environnement marin de leurs pays respectifs, les EBSAs seront également décrites. Des données seront donc mises à disposition. Des études de références sont prévues en Mauritanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo et Sao-Tomé & principe afin de renseigner les systèmes de suivi évaluation de la Convention.
- **Gestion.** Il s'agit de la mise en œuvre des programmes et des activités qui visent à réduire ou à prévenir la dégradation des milieux côtier et marin. Elle mettra l'accent sur les activités de valorisation des durable des ressources à travers des projets et programmes de terrain. Les activités reposeront sur :
 - i. la planification spatiale marine
 - ii. la gestion des écosystèmes et des habitats (mangroves, récifs coralliens, herbiers marins, les canyons, les monts sous-marins, complexes iliens, plages et autres bancs de sable, lagunes, lacs, ...)
 - iii. la lutte contre l'érosion côtière ;
 - iv. la valorisation durable des ressources pour une réduction de la pauvreté en zone côtière ;
 - v. la préservation de la biodiversité particulièrement dans les AMP ;
 - vi. la prévention des risques de pollution marine

La finalité de cette composante est la gestion efficace, l'utilisation durable et la protection du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique occidentale et centrale.

- **Coordination et aspects politique et juridique.** L'on met ici l'accent sur la révision et la mise à jour de la Convention d'Abidjan et de son protocole, l'élaboration des protocoles additionnels relatifs à une thématique donnée, les plans d'action pour la mise en œuvre de ces protocoles, l'amélioration de la coordination des activités (y compris les mécanismes d'établissement de rapports et d'échange d'informations). Les activités seront axées sur :
 - i. l'adoption de la version amendée du texte de la Convention d'Abidjan et de son protocole ;
 - ii. l'élaboration des plans d'action des protocoles additionnels ainsi que leur adoption ;
 - iii. l'élaboration d'une politique de gestion intégrée des océans le long de l'Atlantique Sud-Est ;

La finalité au titre de cette composante, est de renforcer la structure de coordination au sein de la Convention d'Abidjan et de formuler un cadre juridique et institutionnel adéquat en vue de l'application effective et coordonnée de la Convention d'Abidjan en collaboration avec tous les partenaires concernés.

- **Communication et technologies d'information.** Cette Composante est axée sur l'échange d'informations avec les Etats-Parties, les partenaires, les collectivités ainsi que la sensibilisation du public, l'autonomisation et le renforcement des capacités des acteurs. Les activités engloberont :
 - i. La mise en œuvre de la stratégie de communication,
 - ii. la création et l'entretien d'un centre de ressources ;
 - iii. la gestion de et l'échange de l'information;
 - iv. la sensibilisation, le renforcement des capacités et
 - v. l'accroissement de la visibilité de la Convention.

L'objectif de cette composante est de faire du Secrétariat, un centre d'apprentissage afin de fournir des informations selon un format facilement accessible et compréhensible permettant d'aider dans le processus de prise de décision lié à la gestion des ressources marines et côtières et de sensibiliser le public à l'importance du milieu marin et côtier.

Les activités des composantes ont été identifiées aux niveaux régional et national. Des niveaux plus élevés de financement permettraient, à la demande des gouvernements, de mettre davantage l'accent sur l'appui aux gouvernements nationaux afin de reconnaître, intégrer et de mettre en œuvre la Convention d'Abidjan dans tous les secteurs et dans les principaux processus de développement.

La liste des activités n'est pas censée être exhaustive. C'est une indication du type d'activités que le secrétariat de la Convention d'Abidjan mènera en collaboration avec d'autres partenaires.

1. Les Principales activités du programme de travail de 2017-2020 Les évaluations

Composante 1 : Evaluation	Partenaires
Collecte et synthèse des données sur les habitats côtiers et les menaces qu'ils présentent	WACA et GRID Arendal
Rapport de l'état des lieux du milieu marin (SoME) du Bénin, Côte d'Ivoire et Ghana	GRID Arendal
Evaluations des habitats critiques notamment les récifs coralliens, les canyons, les monts sous-marins, les herbiers marins, les mangroves, estuaires, complexes iliens, etc.	GRID Arendal, WACA et WABiCC
Promotion et appui à la formulation de politiques nationales intégrée de gestion des océans	GRID Arendal
Promotion et appui à l'utilisation des MSP, SoME, EBSAs, VMEs comme outils de planification et de gestion des habitats à biodiversité importante	GRID Arendal, Ministère allemand de l'environnement
Evaluation de la biodiversité dans les aires au-delà des juridictions nationales (ABNJ)	IASS de Potsdam et IDDRI

2. Gestion

Au niveau actuel des ressources, le peu de fonds disponibles ne permet pas au secrétariat de la convention d'appuyer toutes les activités principales au titre de la gestion. L'accent sera donc mis sur le développement de projets. En outre, les activités dans le cadre des grands projets relatifs aux écosystèmes marins de la région constitueront la principale contribution à cet objectif.

Si les ressources s'améliorent, les activités consisteront à appuyer les initiatives en cours dans le domaine de protection, restauration des habitats et valorisation durable des ressources.

Au cas où elles le sont, la mise en œuvre des programmes et projets dans différents domaines sera le cheval de bataille du Secrétariat de la Convention d'Abidjan.

Composante 2 : Gestion	Partenaires
Elaboration de plans d'actions pour la mise en œuvre des protocoles Mangroves, GIZC, normes, LBSA et normes et standards environnementaux pour l'exploitation pétrolière et gazière offshore.	WACA, GRID Arendal, MAVA Foundation, PRCM & WABiCC
Programme pour l'application des outils de planification et de gestion des habitats à biodiversité importante (MSP, SoME, EBSAs, VMEs)	GRID Arendal, Ministère allemand de l'environnement
Développement de projet/programme relatif à la gestion des ABNJ	IASS de Potsdam et IDDRI
Appui aux projets pilotes en vue de la protection, restauration et de la mise en valeur des écosystèmes marins critiques et de la faune	GRID Arendal, PRCM, WABiCC

Appui aux plans d'actions nationaux d'adaptation et de mitigation des changements climatiques	Etats patries
Appui aux efforts de gestion des aires marines protégées (AMP)	RAMPAO
Elaboration d'un système de suivi-évaluation des projets et programme du Secrétariat de la Convention d'Abidjan	WA-BiCC
Mise en œuvre des actions identifiées dans les rapports de situation afin de combler les lacunes	GCLME
Organisation des cours de formation sur les MSP, les changements climatiques, l'évaluation des biens et services des écosystèmes, la gestion des aires protégées, ...	GRID Arendal
Mise en œuvre des projets et programmes de protection, restauration des habitats et valorisation des ressources marines et côtières	FAO, GRID Arendal
Mise en œuvre de programme de gestion des déchets plastiques et autres débris marins	UNEP

3. Coordination & Aspects d'ordre politique et juridique

La formulation et la mise en œuvre du Programme de travail de 2019-2020 est le fruit d'un effort de collaboration fondé sur le partenariat entre le secrétariat, les gouvernements, les donateurs et les organisations non gouvernementales. En outre, la Convention d'Abidjan nécessite un mécanisme de coordination efficace fondé sur les unités de gestion écologique existantes. Il urge que les structures de coordination décentralisées se penchent sur les complexités découlant de :

- Un nombre croissant d'initiatives non coordonnées mais d'envergure internationale et connexes sur le milieu marin et les zones côtières menées par des partenaires multilatéraux et bilatéraux ;
- de nombreux programmes et projets lancés par des organisations non gouvernementales le long du littoral de 14 000 km;
- des distances extrêmes entre les pays de la zone de la Convention et
- la nature distincte et exceptionnelle des trois grands écosystèmes marins (les Courants de Benguela, de Guinée et des Canaries).

En ce qui concerne les points ci-dessus, le renforcement et la mise en place de partenariats avec d'autres organismes et projets, constituera un élément important du programme de travail, comme en témoigne l'incorporation dans le programme de travail de la Convention des éléments pertinents des plans de travail et des activités des organisations non gouvernementales partenaires.

Le renforcement des points focaux continuera d'être une priorité et profitera de l'élan généré par la mise sur pied de comités nationaux de mise en œuvre, le développement d'un mandat spécifique et la mise au point d'un mécanisme d'établissement de rapports pour la Convention. Le mécanisme d'établissement des rapports nationaux pour la Convention guidera continuellement le secrétariat sur les priorités nationales en matière de gestion des zones côtières et du milieu marin.

Composante 3 : Coordination et questions politiques et juridiques	Partenaires
Préparation et convocation les réunions des Parties contractantes (Bureau et CoP)	Secrétariat de la Convention d'Abidjan
Coordination de la mise en œuvre des activités de coopération convenues lors des réunions des Parties contractantes	Secrétariat de la Convention d'Abidjan
Renforcement du mécanisme de coordination auprès des projets relatifs aux grands écosystèmes marins, éventuellement en se fondant sur la	Secrétariat de la Convention d'Abidjan

création du programme sous-régional de coordination et des groupes de surveillance	
Appui au processus de ratification des protocoles Mangroves, normes et standards environnementaux pour l'exploitation pétrolière et gazière offshore, LBSA et GIZC.	Etats-parties
Appui au processus de création et de mise en service de la Commission du Courant de Guinée	Secrétariat de la Convention d'Abidjan
Organiser la formation des leaders sur la sensibilisation des décideurs, des experts, des groupes de travail en vue de la formulation des politiques, des lois, des cadres institutionnels et des stratégies liées au milieu marin et des zones côtières aux niveaux national, régional et mondial.	GRID Arendal
Recrutement du personnel adéquat nécessaire au fonctionnement du Secrétariat de la Convention d'Abidjan	Secrétariat de la Convention d'Abidjan
Mise à jour des textes de la Convention d'Abidjan et du plan d'action WACAF	Secrétariat de la Convention d'Abidjan
Organisation de consultations nationales en vue d'élaborer les plans d'actions de mise en œuvre des protocoles Mangroves, normes et standards environnementaux pour l'exploitation pétrolière et gazière offshore, LBSA et GIZC	Secrétariat de la Convention d'Abidjan

4. Communication et technologies de l'information

La visibilité est un élément vital du progrès de la Convention, propos qui a été réitéré par les organisations partenaires et non gouvernementales lors de récents forums y compris le Forum consultatif sur les LME et la réunion conjointe des deux bureaux. Dans cette optique, le secrétariat mettra l'accent sur l'amélioration de la vision entre les Parties contractantes, les partenaires, les organisations non gouvernementales et les collectivités. Ce thème constitue en grande partie une base pour la réalisation de cet objectif.

Les relations entre les Parties contractantes de la Convention d'Abidjan et le secrétariat conjoint de la Convention laissent à désirer. Par conséquent, cet état de fait a conduit à une communication institutionnelle déficiente entre le secrétariat, l'Unité de coordination régionale à Abidjan et dans les Parties contractantes. L'unité de coordination régionale et le secrétariat s'emploieront donc à assurer la visibilité de la Convention d'Abidjan en tant qu'organisation régionale bien enracinée en Afrique.

Un mécanisme d'établissement de rapports a été élaboré au cours du dernier programme de travail. Grâce à cet outil, les interlocuteurs nationaux ont compilés des rapports de situation sur le milieu marin et les zones côtières. Le secrétariat assurera le suivi en veillant à la mise à jour régulière par des rapports de situation et l'identification des lacunes. À des niveaux plus élevés de financement, le secrétariat va catalyser des activités en vue de combler les lacunes ainsi identifiées (comme indiqué précédemment au titre des thèmes de l'évaluation et de la gestion).

Composante 4 : Communication et technologies d'information	Partenaires
Etablissement de rapports sur l'état d'avancement du programme de travail et la diffusion des résultats destinés aux Parties contractantes et autres partenaires ;	Secrétariat de la Convention d'Abidjan
Examen des demandes formulées par et les informations fournies par les Parties contractantes ;	
Transmission aux Parties contractantes toutes notifications, rapports et autres informations pertinentes reçues par le secrétariat de la part des Parties contractantes et d'autres partenaires ;	

Concertation avec les Parties contractantes sur les questions relatives à la présente Convention et ses protocoles	
Mise à jour régulier de site Web de la Convention.	
Mise en œuvre du plan d'action adossée à la stratégie de communication	Secrétariat de la Convention d'Abidjan
Etablissement et entretien des centres d'échange d'informations des conventions de Nairobi et d'Abidjan et mettre à jour régulièrement le site web	
Amélioration de la visibilité de la Convention d'Abidjan grâce à l'amélioration du site web et des outils de communication	
Développement d'un nouveau portail Web sur le site de la convention d'Abidjan.	ONU Environnement-Nairobi
Production de quelques outils de communication	Secrétariat de la Convention d'Abidjan
Facilitation de la gestion et l'échange de l'information, y compris le partage des résultats, des bonnes pratiques etc., grâce à la création d'un mécanisme d'échange d'informations à mettre en rapport avec les bases de données des grands écosystèmes marins et autres partenaires	Secrétariat de la Convention d'Abidjan
Mise à disposition des informations et participant aux forums ministériels régionaux sur l'environnement ;	
Formation portant sur la participation, la résolution de problèmes, l'échange de connaissances et la sensibilisation ;	
Promotion des activités et les campagnes de sensibilisation du public et les initiatives communautaires de gestion des ressources.	Secrétariat de la Convention d'Abidjan